

Direction Opérationnelle d'Ain-Témouchent

Sous-direction Technique Opérationnelle

Département réseau d'accès

Réf : AT/DO 46/SDTO/DRA/CRU / 11 / 2022

A

Monsieur le Gérant de l'entreprise

**GUERRICHE YOUSOUF**

**Cité AICHOUBA N°01 MANSOURAH**

**TELEMCEN**

**Objet** : DEUXIEME MISE EN DEMEURE AVANT LA RESILIATION.

**Projet** : Travaux de maintenance et de développement de canalisation FTTX

**Site** : cité 158 logts LPL SID SOHBI BENI SAF

- Vu le marché N°06/2022 Du 02/03/2022 ; ayant l'objet Travaux de canalisation.
- Vu l'article 39 du marché N°06/2022 Du 02/03/2022.
- Vu le Bon de commande N° : 210325 DU 07/03/2022.
- Vu l'ordre de service N° 35 DU 06/03/2022 de démarrage des travaux.
- Vu le PV d'ouverture de chantier le 07/03/2022.
- Vu l'ordre de service d'arrêt des travaux N°10 du 07/03/2022.
- Vu l'ordre de service de reprise des travaux N°46 du 25/10/2022.
- Vu l'ordre de service d'arrêt des travaux N°48 du 16/11/2022.
- Vu la correspondance sous référence N°6708/HJ/DMO/GD/OPGI/2022 du 08/12/2022 envoyé par l'OPGI ; relatif à l'attribution de ces logements.
- Malgré l'envoi du télégramme en date du 12/012/2022 pour la reprise des travaux ; qui reste non satisfait jusqu'à ce jour.
- Malgré l'envoi de la première mise en demeure le 21/12/2022 qui reste sans réponse à ce jour.

De ce qui procède :

L'Entreprise **GUERRICHE YOUSOUF** représenté par son gérant est mise en demeure dans un délai de (08) huit jours à compter de la date de la publication de la dite mise en demeure sur site WEB d'Algérie télécom et par les voies règlementaires.

A effet de :

- Se présenter au niveau de la DOT pour signature l'ODS de reprise des travaux et entamer le reste des travaux à l'intérieur de la cite.

Faute par l'entreprise de satisfaire à **cette mise en demeure**, Algérie télécom se réserve le droit de prendre les mesures administratives et règlementaires à l'encontre de l'entreprise

Ain Témouchent, le 25/01/2023

Directeur opérationnel

إتصالات الجزائر ش.ذ.أ.

المدير العملي للإتصالات عين تموشنت

إمضاء : بوعلاق ليزيد

